

COMMENT RÉDUIRE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE ?

Collectif d'experts « Energie et développement durable »

28/05/2013

La facture énergétique est le coût net payé par la France pour ses importations en énergies, essentiellement fossiles. Ces importations sont des dépenses contraintes puisque ni le pétrole, ni le gaz, ni le charbon ne sont produits en France alors qu'ils entrent pour une part prédominante dans certains usages, principalement pour les transports, le chauffage et l'industrie.

La facture énergétique était très coûteuse ces dernières années, de l'ordre de 60 Mds €, elle est en baisse forte aujourd'hui, d'environ 20 Mds €, grâce à l'effondrement des prix du pétrole ; mais elle reste de l'ordre de 40 Mds € pour l'année, ce qui est énorme. La réduction de la part des énergies fossiles dans la consommation totale est donc une question centrale, non seulement pour réduire nos émissions de GES, mais aussi pour réduire notre facture et notre dépendance énergétique. Cependant, à moyen et probablement long termes, nous continuerons à consommer ces énergies, même en quantité moindre. Il s'agit donc de s'interroger sur les moyens à notre disposition pour en réduire la facture.

La première réponse à ce déficit commercial réside dans l'efficacité énergétique dans les transports, le résidentiel et l'industrie. Nous avons traité [ailleurs](#) des mobilités durables ou comment sortir du « tout pétrole ». Les nouvelles normes de consommation d'énergie dans les bâtiments neufs, objet de la RT2018, a également été traité au 2.2 ; elles n'auront d'impact que sur le long terme car le taux de renouvellement du parc est de l'ordre de 1 % ; si l'on veut un impact significatif à échéance plus rapprochée, on ne peut le trouver que dans la rénovation du parc existant, en particulier de l'habitat individuel : dans ce secteur, la consommation d'énergie par m² est environ deux fois supérieure à celle de l'habitat collectif. Dans l'industrie, c'est l'affaire des entreprises qui risquent de ne pas poursuivre leurs efforts du fait des prix bas de l'énergie, tant que la fiscalité ou le mécanisme d'ETS, traité au 1.3, ne valoriseront pas le carbone à un prix sensiblement plus dissuasif en conformité avec les objectifs de la loi de transition énergétique.

La deuxième réponse à ce déficit commercial résiderait dans le développement de la production

nationale. C'est connu, la France a peu de ressources d'hydrocarbures conventionnels. Aujourd'hui, la production atteint à peine 1 MTep par an pour une consommation de plus de 160 MTep. Or, il existe en France un potentiel de développement de ressources en offshore profond en Guyane. Aux prix actuels du pétrole, il n'est guère rentable ; sans doute le redeviendra-t-il un jour. Quant aux gaz ou pétrole de schiste dont, semble-t-il le sous-sol français serait riche, le sujet est encore moins d'actualité.

La troisième réponse est de développer nos exportations d'électricité produite en France, tant par nos EnR, que par nos capacités électronucléaires installées, rendues disponibles par l'état du marché domestique ; il ne faut pas se l'interdire, bien au contraire. Mais dans le marché européen actuellement déprimé ce ne peut être qu'une perspective de moyen terme.